Nations Unies S/2004/709



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 2 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/33), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-49910 (F) 070904 080904

Annexe

Lettre datée du 30 juillet 2004, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne

En réponse à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration publiée en son nom par son président le 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/33), j'ai l'honneur de vous communiquer un rapport sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant les six mois allant du 1er janvier au 30 juin 2004. Je me propose de présenter par écrit au Conseil de sécurité une mise à jour sur les progrès de la Mission de police tous les six mois, comme il conviendra. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre le rapport au Président du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Javier **Solana**

Pièce jointe

Rapport du Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2004

Introduction

La Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, première opération entreprise dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, a été lancée pour prendre la suite de la mission du Groupe international de police (GIP) en Bosnie-Herzégovine.

Le présent rapport est la troisième mise à jour présentée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur les activités de la Mission de police, et porte sur la période allant du 1er janvier au 30 juin 2004.

Situation

Au 30 juin 2004, la Mission de police comptait 879 membres, dont 476 policiers détachés, 67 fonctionnaires internationaux civils et 336 nationaux de Bosnie-Herzégovine. Vingt-quatre États membres de l'Union européenne participent à la Mission (à laquelle ils ont affecté 426 policiers) et neuf États non membres de l'Union européenne ont affecté à la Mission un total de 50 policiers[1].

À la suite de la mort soudaine et tragique, le 26 janvier 2004, du premier chef de mission, Sven Frederiksen, M. Kevin Carty (Irlande) a été nommé chef de mission par le Conseil et est entré en fonctions le 1er mars 2004[2].

Mandat et opérations

La Mission de police a commencé ses opérations le 1er janvier 2003 et a pour mandat de mettre en place des dispositifs de police viables relevant du contrôle de la Bosnie-Herzégovine, qui soient conformes aux pratiques optimales européennes et internationales, ce qui implique le relèvement des normes actuelles[3]. La Mission ne dispose pas de moyens d'exécution, et s'attache à réaliser ses objectifs grâce à des activités de suivi, de conseils et d'encadrement des forces de police de Bosnie-Herzégovine.

La Mission de police pratique la coïmplantation auprès des cadres moyens et supérieurs des diverses polices. Basés sur les quatre priorités stratégiques (indépendance et responsabilité de la police, criminalité organisée et corruption, viabilité financière, édification des institutions et des capacités de gestion), les sept

[1] Ces neuf États sont la Bulgarie, le Canada, la Fédération de Russie, l'Islande, la Norvège, la Roumanie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

[2] Décision du 23 février 2004 du Conseil de l'Union européenne sur la nomination du chef de mission, chef de la police de la Mission de police de l'Union européenne (2004/188/CFSP).

[3] Action commune du 11 mars 2002 du Conseil de l'Union européenne sur la Mission de police de l'Union européenne (2002/210/CFSP), annexe, mandat de la Mission de police de l'Union européenne.

grands programmes de la Mission (cinq thématiques et deux institutionnels), subdivisés en 43 projets, ont continué d'être appliqués pendant la période.

Le Comité directeur des forces de police composé de leurs principales personnalités[4], et ses groupes de travail ont continué de s'affirmer depuis six mois et se sont montrés de plus en plus aptes à évaluer les besoins, à concevoir et approuver les projets et à évaluer leur mise en œuvre. Sa présidence a été passée sans problème aux homologues locaux de la Mission, qui a conservé le rôle de secrétariat du Comité.

Les grandes réalisations concernant les sept programmes de la Mission pendant la période sont les suivantes :

Police criminelle (Programme un) : Dès le début de la Mission, la gravité du grand banditisme et de la criminalité organisée a été reconnue et soulignée. La Mission a introduit une démarche policière qui, axée sur le renseignement, a été reconnue comme correspondant aux meilleures pratiques européenne et qui permet à la Bosnie-Herzégovine de combattre ces deux fléaux plus efficacement et plus judicieusement. La mise au point du Modèle national de renseignements, introduit dans tout le pays, a été crucial à cet égard. Il est devenu de plus en plus efficace aux niveaux inférieurs (centres de sûreté publique, cantons, entités) où l'information recueillie remontera jusqu'à l'Agence d'investigation et de protection de l'État (AIPE) récemment créée (voir plus loin). Le renseignement et l'emploi du système 4x4[5] sont un bon début mais il faut bien s'en servir. À cette fin, on a fait des progrès pour perfectionner les départements d'enquête criminelle (DEC) des différentes polices. La normalisation du système des DEC dans les entités et dans le district de Brcko a ouvert la voie à une meilleure interaction des organismes au niveau de l'État (AIPE, Service frontalier de l'État et Interpol, sous les auspices du Ministère de la sûreté) avec ces organismes inférieurs.

Avec d'autres parties prenantes, la Mission a créé en mars 2004 un numéro d'urgence gratuit contre la criminalité dénommé Krimo Lovei « la main au collet ». Les citoyens de Bosnie-Herzégovine peuvent désormais, gratuitement et anonymement, signaler un crime aux agents de police locaux dont s'occupe la Mission. Les citoyens bosniaques ont déjà profité de cette possibilité : lors des trois premiers mois, en moyenne, on a reçu 19 appels par jour, dont beaucoup se sont traduits par des arrestations, le retour de biens volés et des accusations criminelles. Le numéro d'urgence complète donc bien la génération de renseignements utilisables et son intégration complète dans le réseau de renseignements ne fera qu'en renforcer la valeur.

Justice pénale, désormais éducation et formation de la police (Programme deux) : Ce programme visait à parachever la création de la police judiciaire d'État et des deux polices de tribunaux au niveau des entités. Quatorze mois après le début de la Mission, la plupart des projets couverts par le programme ont abouti. La

---

[4] Ce comité comprend le Directeur de l'Agence d'information et de protection de l'État (AIPE), le Directeur et chef du Service frontalier de l'État (SFE), le Directeur de la police de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Directeur de la police de la Republika Srpska, le chef de la police du district de Brcko et le chef de la Mission de police.

[5] Il s'agit d'une méthode pour identifier la qualité et la source des informations reçues ou obtenues par la police pour le renseignement.

supervision des organes récemment créés relève maintenant du Programme un (Police criminelle).

En étroite consultation avec les autorités locales, un nouveau programme axé sur le système d'éducation et de formation de la police a été lancé. C'est un sujet d'importance stratégique car il affecte la viabilité des forces de police de Bosnie-Herzégovine. Un système harmonisé d'éducation policière peut être mis au point parallèlement au processus de restructuration de la police afin d'appuyer et de consolider tous les efforts d'édification d'institutions. Dans ce contexte, l'harmonisation et la simplification des atouts institutionnels des centres de formation policière garantiront une bonne coordination.

Affaires internes (Programme trois) : Sept unités de normes professionnelles (Cantons 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10) et neuf bureaux de plaintes (Cantons 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10) dans le district de Brcko et en Republika Srpska) ont été créés.

Administration de la police (Programme quatre) : Les conseils de la Mission aident la police à créer ses lignes de budget opérationnelles dans les budgets du Ministère de l'intérieur par une surveillance et une formation constantes visant la planification budgétaire stratégique. Soucieux de viabilité financière, plusieurs organes de police ont commencé à appliquer des plans financiers pour rationaliser l'emploi des ressources et dégrever les budgets.

Ordre publique et sécurité (Programme cinq) : Les directives concernant les grandes manifestations publiques et visant à définir des principes jugés nécessaires pour éviter les graves désordres de rue lors de grandes manifestations publiques ont obtenu l'aval du Comité directeur et sont appliqués.

Service frontaliers de l'État (Programme six) : Ce Service a continué d'appliquer son mandat avec vigueur. Pendant la période visée, et pour la première fois, quatre inculpés de crimes de guerre ont été arrêtés par lui alors qu'ils cherchaient à passer la frontière. Ces arrestations constituent un pas supplémentaire pour faire du Service une police frontalière moderne et efficace. Il a de plus, intensifié sa coopération avec le SFOR et autres forces de polices ou entités. Ensemble, ils effectuent régulièrement des opérations aux frontières. Une nouvelle loi donnant au Service une assise plus ferme est à l'étude.

Agence d'investigation et de protection de l'État (Programme sept) : Ce programme a vu d'importants événements pendant la période visée mais pour que la Bosnie-Herzégovine honore ses obligations internationales en luttant contre le grand banditisme, la criminalité organisée, le blanchiment de l'argent et le trafic des drogues et des armes, il fallait que les pouvoirs de l'agence actuelle d'information et de protection de l'État[6] fussent élargis.

Après cinq mois de travail en coopération étroite avec le Bureau du Haut Représentant et la Mission ainsi qu'avec les parties prenantes locales de l'Équipe spéciale consultative, un train de lois a été présenté le 4 février 2004 au Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, qui, le 11 mars 2004, l'a approuvé avant d'en saisir l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine pour adoption. Ce train de lois donne à l'AIPE des pouvoirs exécutifs et une responsabilité accrue dans des domaines cruciaux de la lutte contre la criminalité.

---

[6] La nouvelle loi sur l'AIPE a changé son nom : au lieu d'Agence d'information et de protection de l'État, elle se dénomme Agence d'investigation et de protection de l'État.

Des amendements de forme au Code de procédure pénal de Bosnie-Herzégovine et à la loi sur la fonction publique s'imposaient aussi pour les harmoniser avec les autres lois intéressant l'AIPE. Tous ces textes ont été adoptés par l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine pendant la période visée et sont entrés ou vont bientôt entrer en vigueur.

Restructuration de la police

Un examen fonctionnel ordonné par la Commission européenne sur les structures de la police et achevé à la fin mai a conclu qu'en Bosnie-Herzégovine la police est trop stratifiée et a identifié plusieurs options différentes pour la restructurer. Quel que soit le type d'action de police qu'on finira par retenir, il est évident que plusieurs éléments de gestion et d'administration policières doivent être centralisés et normalisés. De nouveaux systèmes de gestion des ressources humaines et financières doivent être identifiés et mis en œuvre. La restructuration imminente de la police est donc pleinement compatible avec les programmes actuels de la Mission.

Pendant la période visée, le Bureau du Haut Représentant, en coordination étroite avec la Mission, s'est appliquée à préparer un mécanisme pour répondre à ces questions imminentes. Le Président du Conseil des ministres, Adnan Terzic, a préconisé en mai 2004 une commission de restructuration de la police. Le Haut Représentant/Représentant spécial de l'Union européenne, Lord Ashdown, s'est chargé de lui trouver un président international. La Commission devait débuter officiellement au début de juillet. Lord Ashdown a précisé que les autorités et notamment le Ministère de l'intérieur de la République Srpska n'ayant pas arrêté d'inculpés de crimes de guerre et la Bosnie-Herzégovine n'ayant pas adhéré au Partenariat de l'OTAN pour la paix, la Commission devra faire des recommandations pour une structure policière unique et efficace dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Parallèlement aux autorités locales, la Mission restera engagée à fond dans le processus de restructuration. Son chef sera membre de la Commission, et la Mission détachera du personnel au secrétariat de la Commission dont les travaux devraient être terminés d'ici au 31 décembre 2004.

Problèmes

Il faut noter que l'application des programmes de la Mission reste gênée par les contestations juridiques contre l'issue du processus d'habilitation de la MINUBH et du GIF. La contestation devant les tribunaux locaux des renvois effectués par les ministères locaux à la suite des décisions du GIF a continué et certains plaignants ont eu gain de cause. À la suite de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, le Bureau du Haut Représentant et le Département des opérations de maintien de la paix ont continué à s'entretenir sur la marche à suivre afin de trouver une solution satisfaisante[7].

Perspectives

La Mission aborde la deuxième moitié de son mandat, décidée à poursuivre sans relâche l'exécution de ses programmes.

---

[7] S/PRST/2004/22 du 25 juin 2004.

Au vu des événements survenus pendant la première moitié du mandat, notamment la création de l'AIPE comme organe de contrôle policier, la formation de la Commission de restructuration de la police et la nécessité d'un engagement accru de la Mission pour aider les autorités locales à lutter contre la criminalité organisée, on continuera d'allouer des ressources supplémentaires à ces secteurs clefs du renforcement de la police en Bosnie-Herzégovine. À ce stade précoce, on prévoit que l'engagement de l'UE dans ces secteurs pourra être encore nécessaire après 2005 afin d'appliquer les résultats de la Commission de restructuration de la police et d'assister encore le développement de l'AIPE et les moyens de la Bosnie-Herzégovine face à la criminalité organisée.

L'arrivée, au début de 2005, d'un élément militaire d'une mission de la PESD pour faire suite à la SFOR, (voir résolution 1551 (2004) du Conseil de sécurité) renforcera encore la cohérence de l'action et la coopération de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de l'approche exhaustive de l'Union envers ce pays, la Mission jouera un rôle notable, notamment s'agissant de la lutte des autorités de Bosnie-Herzégovine contre la criminalité organisée, sous la coordination du Représentant spécial de l'Union européenne, et avec l'appui substantiel de la délégation de la Commission européenne, pour préparer l'accès du pays à l'Union européenne.
